

BAREME DES HONORAIRES TTC

Honoraires au 14/09/2020

1. HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE TTC*

Les honoraires sont à la charge du vendeur et inclus dans le prix de vente affiché.

Jusqu'à 100.000 €	8.000 € TTC
De 100.001 € à 200.000 €	8%
De 200.001 € à 300.000 €	7%
De 300.001 € à 600.000 €	6%
De 600.000 € à 900.000 €.....	5%
Au-delà de 900.000 €	4%

Les tranches ne sont pas cumulatives. Le montant total des honoraires pourra être arrondi à la centaine inférieure.

2. HONORAIRES DE LOCATION TTC*

Locaux d'habitation nus ou meublés

Les honoraires sont à la fois dus par le bailleur et le locataire. Les honoraires ci-dessous correspondent à ceux d'une zone « tendue » (les villes de Saint-Cyr-sur-Mer, la Cadière-d'Azur, le Castellet, le Beausset et Bandol notamment sont en zone tendue).

Honoraires TTC à la charge du bailleur	Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 € / m ² de surface habitable
	Etat des lieux	3 € / m ² de surface habitable
	Entremise et négociation	100 €
Honoraires TTC à la charge du locataire	Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10 € / m ² de surface habitable
	Etat des lieux	3 € / m ² de surface habitable

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.